

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire le mercredi 13 mars, s'est réuni le Luni 25 septembre à 18 h 30 en Mairie sous la Présidence de Jean-Luc TANNEAU, Maire.

Étaient présents :

Nom-prénom	Présent	Absent	Donne procuration à Ou signature	Heure d'arrivée	Heure de départ
BARBET Sylvie	X				
BIET Thomas	X				
BODERE Christian	X				
CIPRIANO Evelyne	X				
COCHOU Christine	X				
DANIEL René-Claude	X				
DEFANTE Antoine		X	Jean Luc TANNEAU		
GLEHEN Danièle		X	DANIEL LE BALCH		
GODEC Pascal	X				
GUEGUEN Johan		X	Sylvie BARBET		
KERRIOU Christian	X				
LE BALCH Daniel	X				
LE CLEACH Henri	X				
LE CORRE Gaëlle	X				
LE GALL Gaëlle	X				
LE GOFF Françoise	X			18 h 40	
LOPERE Lénaïg	X				
PERON Roger		X	Charles SEITHER		
RANZONI Michèle	X				
SEITHER Charles	X				
STRUILLOU Audrey	X				
TANNEAU Jean-Luc	X				
VOLANT Laure		X	Lénaïg LOPERE		

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents 17 au début de la séance
- votants 18 à partir de la question 4

Secrétaire de séance : Sylvie BARBET

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID : 029-212900724-20240325-DEL2024\_004-DE

Conseil municipal du 25 03 2024– 18 h 30

Salle du Conseil Municipal

**04) Approbation du compte administratif 2023 du budget principal**

*Del2024-004 - Nomenclature : 7.1 – Finances locales – Décisions budgétaires*

**Rapporteur : M. Daniel LE BALCH**

M. LE BALCH, 1<sup>er</sup> adjoint en charge des finances, indique que les maquettes réglementaires des comptes administratifs 2023 (M57) du budget principal et du budget annexe (Lotissement de Kermeur) ont été adressées à tous les membres du Conseil municipal.

Puis, il présente le compte administratif 2023 du budget principal examiné en commission des finances du 11 mars 2024 et arrêté ainsi qu'il suit :

- Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 2 715 070.45 €
- Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 3 531 973.12 €
- La section de fonctionnement présente un résultat de 689 209.30 €  
(Résultat réel : 821 532.97 €)
  
- Les dépenses d'investissement se sont élevées à 928 965.50 €
- Les recettes d'investissement se sont élevées à 1 185 730.55 €
- La section d'investissement présente un excédent de 256 765.05 €

Concernant les restes à réaliser à reporter en 2024,

- en section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 249 090.10 €
- en section d'investissement, les recettes se sont élevées à 458 972.10 €

Ainsi, pour l'exercice 2023,

La section de fonctionnement présente une CAF brute de 821 532.97€

La section d'investissement présente un excédent de 256 765.05 €

**Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** le compte administratif 2023 du budget principal
- **Constate**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,

- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Fait au Guilvinec, le 25/03/2024

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

LE MAIRE,



*Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).*

*Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: [www.leguilvinec.com](http://www.leguilvinec.com)*